



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Conditions d'études pour les futurs jeunes médecins et accès aux soins

Question écrite n° 13316

Texte de la question

Mme Mathilde Paris appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur les difficultés rencontrées par les étudiants en médecine dans le cadre de leurs études. La pression qui pèse sur les étudiants en médecine, en particulier au regard de leur charge de travail et de leurs conditions d'internat est un phénomène très préoccupant. Pour preuve, les étudiants touchent entre 273 et 409 euros par mois lors de leurs stages obligatoires, bien en deçà du Smic et du montant horaire de gratification de stage de tous les autres étudiants ou lycéens en stage. Pourtant, ils effectuent des gardes, exercent leurs compétences dans des situations où leur présence compense ou complémente souvent celle des soignants titulaires. La situation est alarmante : en 2016, 14 % des étudiants et jeunes médecins ont déjà eu des idées suicidaires et chaque année, une vingtaine d'étudiants internes en médecine mettent fin à leurs jours. Ces conditions d'études et de travail délétères ont également de graves conséquences pour l'accès aux soins des Français : il manque 6 000 médecins généralistes en France et près d'un Français sur sept n'a pas de médecin généraliste. Au vu de ces éléments, elle souhaite savoir quelle est la stratégie qu'il compte adopter pour offrir un cadre d'étude décent et propice à la réussite pour les médecins français en devenir mais également pour garantir l'accès aux soins des Français.

Données clés

Auteur : [Mme Mathilde Paris](#)

Circonscription : Loiret (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13316

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 novembre 2023](#), page 10643

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)